



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABVS - 21.02.2020

Numéro de publication: KK08-0000000306

Canton: VS

Entité de publication:

Offices des poursuites et faillites du district de Conthey,
Route Cantonale 285, 1963 Vétroz

Vente aux enchères forcée d'immeubles PRESTIBAT CONCEPT SA

Débiteurs:

PRESTIBAT CONCEPT SA
Granges, 1896 Vouvry
Suisse

Objets vendus aux enchères:

Commune de Nendaz (nom local Les Ecluses) : PPE No 51576, soit quote-part de 9/1000 sur la parcelle de base No 290, avec droit exclusif sur le studio n° 45 (env. 19 m² et balcon d'env. 5 m², soit une surface pondérée d'env. 21,5 m²), au 4ème étage. Estimation de l'office selon rapport d'expertise : 80'000 fr.

Vente aux enchères

Le 23.03.2020 à 14:00 heure, Caveau du Bon Père, Route cantonale 285, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à disposition de tous les intéressés au bureau de l'office dès le 9 mars 2020.

Début du délai: 09.03.2020

Fin du délai: 18.03.2020

Point de contact:

Offices des poursuites et faillites du district de Conthey,
Route Cantonale 285, 1963 Vétroz

Remarques:

Le rapport d'estimation peut être consulté sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées par visiter l'immeuble sont priées de s'annoncer à l'office des faillites dès le 9 mars 2020 (027/606.17.65). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du Commerce. Montant à payer à l'enchère : 8'000 fr. à titre d'acompte sur le prix de vente et 2'500 fr. à titre d'avance des frais et débours de l'office. Possibilité de paiement :

1) à l'enchère : paiement au comptant ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée. 2) avant l'enchère : paiement par consignation du montant de 10'500 fr. sur le CCP 14-492197-4 de l'office des faillites. Les chèques ne sont pas admis. Le solde devra être payé dans le mois, avec intérêts à 5 % dès le jour de la vente.